
Entre l'Association Présédys - Senlis 60300

Et l'entreprise :

Article 1 : Objet de la convention

La présente convention a pour objet de mettre à disposition de l'entreprise partenaire une ou plusieurs boîtes de collecte pour les instruments d'écriture usagés (stylos, feutres, correcteurs, ...) au bénéfice de l'association Présédys.

Présédys, est une association loi 1901, reconnue d'intérêt général, qui vient en aide aux élèves et étudiants porteurs de dyslexie, dysgraphie, dysorthographe, désireux de poursuivre des études supérieures

Article 2 : Référent(s)

Pour l'association Présédys :

- Présidente Nationale : Madame ORTEGA

- Ambassadrice/ambassadeur Présédys : Océane DROUOT

Pour l'entreprise (directeur ou son représentant) :

Monsieur/Madame

Article 3 : Réalisation

La revente en vue du recyclage de ces éléments d'écriture usagés a pour but l'achat de scanners portables, qui seront ensuite prêtés aux élèves et étudiants en situation de handicap, afin qu'ils puissent scanner les cours qu'ils ne sont pas en mesure de prendre en note

Article 4 : Mise en place et suivi de la collecte

Le dépôt des boîtes de collecte par un bénévole de l'association Présédys est fait à titre gracieux, et il viendra chercher régulièrement les instruments collectés.

L'entreprise partenaire s'engage à informer ses salariés de l'action de collecte (affichage, information orale...) et du lieu d'installation des boîtes

Fait à Senlis, le

Pour l'entreprise partenaire
Monsieur/Madame

Pour l'association Présédys
Mme MN ORTEGA